

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21.06.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 juin 2024 a été transmis le 21 juin 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le **Président**,
Renaud BERETTI

La **Secrétaire de Séance**,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-658-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2024

Exécutoire le : 01 JUIL. 2024

Publiée/Notifiée le : 01 JUIL. 2024

Visée le : 28 JUIN 2024

FINANCES

Décision modificative N° 1 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses Les Grillons – budget 50 200

Monsieur le Président rappelle que l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) doit être transmis aux autorités de tarification 30 jours après la dernière notification de financements par les autorités de tarification et au plus tard le 30 juin de l'exercice.

Il indique qu'il convient de prendre la décision modificative suivante pour l'EPRD 2024 des Grillons afin d'intégrer :

- Les montants des produits à la charge des usagers et du Département suite à leur notification par le Conseil Départemental.
- Le montant de la dotation soins suite à la notification de l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que l'admission en non-valeur d'une créance de ainsi que la reprise sur provision d'exploitation constituée pour ce type de risque doivent être intégrées budgétairement pour un montant de 13 300.00 €.

Enfin, Monsieur le Président explique qu'une recette de 130 773.51 € a été rattachée au groupe 1 en fin d'exercice 2023 dans l'attente du versement du FIR (fonds d'intervention régional). Cette recette ayant été reçue début 2024 et titrée au groupe 2, il convient d'établir une régularisation de recette constatée d'avance. Cette écriture technique s'équilibre en dépense et en recette.

Compte de résultat prévisionnel :

RECETTES	
735111 – Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale (Dotation soins)	+9 700.00 €
7351128 – Financements complémentaires (Dotation soins)	+3 020.00 €
7352121 – Hébergement permanent des résidents (Dotation dépendance)	-10 390.00 €
7352282 – Part afférente à la dépendance (part dépendance hors département)	+10 240.00 €
73532 – Part afférente à la dépendance (part usagers Gir 5-6)	-170.00 €
735311 – Tarifs journaliers relatifs au socle de prestation	+3 480.00 €
Total Groupe 1 – Produits de la tarification	+15 880.00 €
7482 – Fonds d'intervention régional	+130 780.00 €
7488 – Autres subventions et participations	+3 070.00 €
Total Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation courante	+133 850.00 €
7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants	+13 300.00 €
Total Groupe 3 – Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	+ 13 300.00 €
TOTAL	+163 030.00 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-071-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

DEPENSES	
6541 – Créances admises en non valeur	+13 300.00 €
6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+130 780.00 €
Total Groupe 3 – Charges afférentes à la structure	+144 080.00 €
TOTAL	+144 080.00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 18
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le Président,
Renaul BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



